



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 05 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le mercredi 05 avril 2023 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENIQUE – Jean-Claude VAZEL – Laurent PETITOT – Jean-Claude LEMISTRE – Serge BERGER – Céline DUPONT – Christophe BUKWA – Pierre-Louis CARRIER – Armelle LEFEVRE a rejoint la séance à 20 H 00.

Absentes excusées ayant donné procuration : Yveline DELVAL donne procuration à Bernard RUELLE – Véronique LAMOTTE donne procuration à Christophe BUKWA

Absents : Virginie POULET – Nathalie PERCEPIED – Marie-Delphine BESSON – Johann RUELLE – Anne-Sophie LOR

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2023.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ✓ *Contrats du personnel non titulaire*
- ✓ *Utilisation des anciennes salles de classes rue Ferreux*
- ✓ *Droits de place aux forains lors de la fête communale*

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022, après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget primitif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2023.

L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 557 151.45	1 189 200.00
002 Résultat de fonctionnement reporté		367 951.45
TOTAL	1 557 151.45	1 557 151.45
Section d'investissement	431 566.67	410 317.00
Restes à réaliser	135 000.00	44 831.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		111 418.67
TOTAL	566 566.67	566 566.67
TOTAL DU BUDGET	2 123 718.12	2 123 718.12

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

Pour : 13 Absentions : 00 Contre : 00

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **8.63 %**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : **38.75 %**

** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **21.18 %**

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Madame Armelle LEFEVRE ayant rejoint la séance à 20 H 00 a pu participer au vote.

Pour : 14 Absentions : 00 Contre : 00

DEROGATIONS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs demandes d'inscriptions scolaires ont été formulées par des familles domiciliées sur le territoire de Vic sur Aisne.

Le conseil municipal émet une réflexion sur l'accueil des élèves à l'école primaire de Vic sur Aisne : les demandes de dérogations seront étudiées au cas par cas.

EOLIENNES

Monsieur le Maire informe les élus qu'une enquête publique se déroule du 21 mars 2023 au 26 avril 2023 sur un projet d'installation d'un parc éolien sur le territoire d'Autrêches en bordure de la départementale de Vic sur Aisne – Noyon à moins de cinq kilomètres de Vic sur Aisne.

Ce projet des éoliennes des Potentilles consiste en l'implantation de quatre machines d'une hauteur totale maximale de 180 mètres de hauteur et d'une puissance unitaire de 4.2 MW.

Le conseil municipal décide d'adresser des observations au commissaire enquêteur et de demander des compléments d'informations sur le dossier d'implantation d'éoliennes. Il se déclare défavorable au projet présenté.

Pour : 04 Absentions : 01 Contre : 09

CONTRATS DU PERSONNEL NON TITULAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'embauche de CDD se justifie par l'accroissement saisonnier de l'activité, par l'accroissement temporaire d'activité ou pour un remplacement d'un agent indisponible.

Le CDD peut être conclu pour 12 mois sur une période de 18 mois.

Monsieur le Maire sollicite une délibération permanente pour l'année 2023 afin de pouvoir conclure les contrats au cas par cas et dans les cas d'urgence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à conclure les contrats du personnel non titulaire au cas par cas et dans les cas d'urgence.

Pour : 14 Absentions : 00 Contre : 00

UTILISATION DES ANCIENNES SALLES DE CLASSES RUE FERREUX

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur l'utilisation permanente des anciennes salles de classe rue Ferreux au club de boxe de Vic sur Aisne.

DROITS DE PLACE

Monsieur Claude LEPIGEON revient sur les droits de places demandés aux forains lors de la fête communale : une augmentation sera demandée et sera proposée par la commission fêtes et cérémonies.

La séance est levée à 21 H 18.

Le Maire,
Bernard RUELLE

